



(R)éveillons nos pratiques

# Appel à Manifestation d'Intérêt

## Festi'VAD 2024

### *A destination des collectivités territoriales*

#### **Du cadre bâti soutenable et désirable aux stratégies de territoire : des outils innovants au service de vos projets**

Un appel à manifestation d'intérêt pour stimuler et enrichir vos démarches, questionner les besoins et œuvrer durablement pour toutes et tous.

#### Objectif de l'AMI

**Identifier et sélectionner des collectivités pour accueillir et porter à nos côtés trois événements aux formats innovants afin de nourrir leurs stratégies et projets. Après un événement de lancement, ces trois temps forts ponctueront le Festi'VAD qui se déroulera sur toute l'année 2024.**

- 1. Parlement du vivant : Voir détail page 6**
- 2. Récit prospectif : Voir détail page 8**
- 3. Construction démonstratrice : Voir détail page 10**

<b>Lancement</b> <b>11/10/2023</b>	<b>Date limite de réponse :</b> <b>10/12/2023</b>	<b>Annonce des lauréats :</b> <b>Janvier 2024</b>
---------------------------------------	--	--

### [Dossier de candidature](#)

Avec le soutien de :



## Ville & Aménagement Durable (VAD)

---

Ville & Aménagement Durable est un réseau de professionnels du bâtiment et de l'aménagement durable en Auvergne-Rhône-Alpes. Il regroupe 450 structures adhérentes. Tous les métiers sont représentés, pour ensemble, s'informer, se former, débattre et coconstruire de nouveaux standards. Notre force : des professionnels au service des professionnels. Nous impliquons et mobilisons chaque année plus de 2000 professionnels.

### Contexte

---

Ville & Aménagement Durable propose une nouvelle version de festival, le Festi'VAD : une programmation événementielle sur toute l'année 2024 au service des stratégies et des projets des collectivités territoriales. L'objectif : stimuler le passage à l'action de toute la filière pour dépasser les bonnes intentions. L'ensemble des événements envisagés s'appuie sur des formats innovants mixant processus collectif, créativité, savoir et mise en action.

Les sujets et concepts proposés sont issus d'une démarche d'intelligence collective conduit avec nos adhérents d'octobre 2022 à avril 2023.

La réflexion s'est fondée sur un questionnaire simple mais fondamental : de quoi avons-nous réellement besoin pour un avenir souhaitable et désirable ? Trois thématiques ont émergé permettant de s'interroger sur l'habitabilité de nos territoires en lien avec le vivant, les ressources, les dynamiques locales ou encore les écosystèmes.

Pour mettre en œuvre ce Festi'VAD, un appel à manifestation d'intérêt est lancé aux collectivités pour proposer un site d'accueil et un projet support répondant à un ou plusieurs de ces trois axes. Les démarches proposées peuvent, par exemple, concerner un espace public, un aménagement, la redynamisation d'un centre bourg, un projet de construction ou de réhabilitation, d'occupation temporaire, ou de mutation d'un quartier, une stratégie globale d'adaptation au changement climatique ou une vision de territoire à l'horizon 2050, etc.

### Thématiques du Festi'VAD

1

#### **Territoires et cadres de vie : Des villes aux campagnes**

Quel avenir pour les métropoles et hors des villes ?

*Mots clés associés : Santé et urbanisme, Frugalité rurale, ZAE du futur, densité, ville moyenne, espace public, ville relationnelle*

2

#### **Ecosystèmes et milieux**

Comment régénérer les territoires et limiter les impacts de nos activités ?

*Mots clés associés : ZAN, ville et nature, biodiversité, eau, ne plus construire*

3

#### **Matières et ressources**

Comment adapter la culture constructive aux spécificités du territoire ?

*Mots clés associés : Réemploi, bio et géosourcés, eau, réhabilitation, savoir-faire, métiers*

## **Programmation du Festi'VAD et calendrier**

Le Festi'VAD, qui aura lieu de juin à novembre 2024 sur quatre territoires d'accueil distincts, sera composé :

- d'un événement de lancement festif pour présenter la programmation et mettre en scène l'esprit et les intentions du Festi'VAD ;
- de trois événements aux formats inédits accueillis par les collectivités répondant au présent AMI :
  - 1/ Parlement du vivant
  - 2/ Récit prospectif
  - 3/ Construction démonstratrice

En fil rouge et pour assurer une visibilité et une cohérence au Festi'VAD, différents dispositifs sont prévus :

- une communication forte avec l'appui d'une agence de communication ;
- un podcast par trimestre avec des interviews d'acteurs inspirants couvrant l'ensemble des thèmes du Festi'VAD ;
- un fil rouge artistique ;
- la création d'une fresque photos avec le concours de tous les participants aux événements du Festi'VAD qui sera dévoilée fin 2024 (des photos, visuels ou illustrations sur le thème « de quoi avons-nous réellement besoin »).

L'événement de lancement festif aura lieu en juin sur la Métropole de Lyon : annonce du programme détaillé, des territoires d'accueil, mise en valeur des candidats non-retenus...

Les trois autres événements se tiendront dans les territoires de chacune des collectivités lauréates et auront comme temps fort les concepts que souhaite tester VAD en 2024 (parlement du vivant, récit prospectif, construction démonstratrice). Le programme de ces trois événements d'une demi-journée reste flexible et pourra être complété en fonction des attentes de la collectivité. Les événements seront ouverts au public professionnel et marqueront l'aboutissement du processus qui se tiendra sur le temps long dans une dynamique collective en mobilisant les adhérents de VAD, ses partenaires, les partie-prenantes de la collectivité, etc.

Calendrier prévisionnel du Festi'VAD :



## Bénéfices pour la collectivité et engagement

---

En répondant à cet appel à manifestation d’intérêt, vous aurez l’occasion :

- **de nourrir votre démarche de territoire** ou votre projet grâce à la mobilisation de professionnels et des savoir-faire de VAD ;
- **de tester de nouveaux outils et formats , facilitateurs de vos projets et de vos réflexions, afin de changer regard et modes de faire ;**
- **de contribuer au passage à l’acte** de l’ensemble de la filière ;
- **de bénéficier d’une visibilité régionale,** grâce à une communication ad-hoc (site internet VAD, réseaux sociaux...).

**En contrepartie, vous vous engagez à :**

- participer activement à la co-construction de l’événement afin que celui-ci contribue à votre dynamique de territoire (prévoir en particulier une réunion de lancement et une visite de votre territoire avec un membre de l’équipe de VAD courant février/mars 2024) ;
- contribuer aux frais liés à l’organisation de l’événement (voir ci-dessous) ;
- nous faire un retour détaillé sur la manière dont les réflexions/recommandations/enseignements ont alimenté votre stratégie ou projet.

## Conditions à remplir pour le candidat

---

- être une collectivité territoriale\* de la région AuRA, engagée sur les sujets de construction et/ou d’aménagement durable (ou d’adaptation au changement climatiques, de transition environnementale... ) ;
- être accessible en train ou transports en commun et disposer d’un lieu permettant l’accueil de 100 personnes ;
- avoir un projet ou une dynamique de territoire autour des thématiques du Festi’VAD, que l’événement pourrait alimenter ;
- participer aux frais liés à l’organisation selon plusieurs formes : mise à disposition d’un lieu, d’un équipement, contribution financière aux temps de convivialité type cocktail... (voir besoins spécifiques en fonction du format retenu pages 5 à 10).

*\* Les autres acteurs de la fabrique de la ville (en particulier les membres et partenaires de VAD via les actions collectives) seront en revanche présents et sollicités tout au long du processus pour contribuer à la mise en place de ces formats innovants.*

## Sélection des lauréats

---

La collectivité peut répondre à un ou plusieurs format(s) innovant(s).

Une seule collectivité sera retenue par format, mais tous les candidats seront invités et mis en valeur à minima lors de l’événement de lancement.

L’objectif de la sélection sera d’obtenir trois typologies de territoire afin de montrer l’étendue des actions possibles selon les contextes territoriaux.

## Comment répondre ?

---

Remplissez le dossier de candidature et envoyez-le à l'adresse mail : [contact@ville-amenagement-durable.org](mailto:contact@ville-amenagement-durable.org) en précisant dans l'objet « AMI-Festi'VAD »

Date limite de candidature : le 10 décembre 2023 à 23h59

Vous pouvez compléter votre candidature en nous envoyant un dossier PDF de maximum cinq pages et/ou des visuels et plan de votre projet ou démarche.

### **Télécharger le dossier de candidature :**

[https://www.ville-amenagement-durable.org/IMG/docx/dossier\\_de\\_candidature.docx](https://www.ville-amenagement-durable.org/IMG/docx/dossier_de_candidature.docx)

Pour tout renseignement complémentaire contactez-nous au 04 72 70 85 59 ou par mail [contact@ville-amenagement-durable.org](mailto:contact@ville-amenagement-durable.org)

## PARLEMENT DU VIVANT

### Concept

---

**Le parlement du vivant est une mise en débat des entités humaines et non-humaines, parties prenantes d'un projet (de territoire, d'aménagement, de bâtiment...) afin de nourrir les choix stratégiques de celui-ci. Il permet de se questionner fortement sur l'habitabilité de nos territoires et de se positionner sur l'un des sujets centraux du Festi'VAD « œuvrons durablement pour toutes et tous » en décalant le regard et en offrant une mise en récit.**

Au travers des visions proposées et des prises de position variées, il vise également à réinterroger le processus de fabrication de projet d'aménagement du territoire.

### **Exemple de déroulé**

En première approche, le déroulé d'un tel format pourrait être le suivant :

- la présentation d'un projet ;
- la présentation des entités humaines et non-humaines dont l'avis serait important pour orienter les ambitions du projet (par exemple : les décideurs, les générations futures, le sol, la biodiversité, etc.) ;
- la co-construction, en groupe, d'argumentaires défendant les intérêts des entités identifiées, chacun ayant la possibilité d'interroger les porteurs de projet ;
- la présentation des argumentaires et mise en débat ;
- enfin, les participants seront amenés à se prononcer sur les choix stratégiques du projet.

Cet événement sera ouvert au public professionnel et aux partenaires de la collectivité. Il intégrera une forte dimension théâtrale.

*Le déroulé sera à affiner avec la collectivité et les partenaires mobilisés.*

La tenue de cet événement, implique un temps de préparation préalable pour structurer le parlement :

- Composition du parlement
- Données d'entrée
- Déroulé détaillé
- Parties prenantes à mobiliser
- Cadrage du débat
- Mise en récit pour le projet

VAD pilotera le processus. Le travail préparatoire sera conduit par VAD et mobilisera la collectivité et ses parties prenantes, les acteurs du projet et un ou plusieurs prestataires.

### Modalités

---

La collectivité répondante doit proposer un projet (d'aménagement, d'équipement, de territoire...) à soumettre à un public pluridisciplinaire (professionnels de la construction et de l'aménagement et autres spécialistes).

En amont de l'événement, la collectivité devra collaborer avec VAD, adhérents et partenaires pour construire la forme de restitution : présentation du projet et de son

contexte, définition du déroulé et acteurs du parlement, identification des partenaires, préparation des supports mis à disposition le jour J.

Cela suppose une participation minimale à :

- Trois réunions de préparation ;
- La fourniture des éléments relatifs au projet (exemples : supports de présentation, plans, budget, acteurs du projet, photos...) ;
- Une réunion de bilan (quel impact pour le projet et le processus de fabrique de projets ?).

### **Moyens techniques et financiers :**

La collectivité s'engage à mettre à disposition les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation de l'événement, à minima :

- Lieu d'accueil d'une capacité d'environ 100 participants
- Participation aux frais de tenue de l'événement (location diverse, traiteur...)
- Comme évoqué précédemment, participation à la préparation sous forme de temps (ex : visite des lieux, réunions de coordination...)

Ville & Aménagement Durable prévoit une enveloppe budgétaire pour assumer les frais de l'événement (prestataire, logistique, temps de préparation).

### **Partenariats :**

Les partenaires et adhérents volontaires de VAD seront associés à la préparation de l'événement.

La collectivité peut aussi suggérer des acteurs de son territoire qui lui semblent pertinents pour accompagner cette préparation et participer à l'événement (acteurs clés en lien avec le projet ou des artistes pouvant porter la dimension culturelle de l'événement).

### **Calendrier :**

L'événement sera à programmer en juillet 2024 en adéquation avec le programme de manifestation de Ville & Aménagement Durable.

### **Inspirations :**

- [« PARLEMENT DES ÊTRES VIVANTS POUR UNE RECHERCHE EN TRANSITIONS » - la Fabrique des Questions Simples](#)
- ["permis de construire" de Collectif X](#)

## RECIT PROSPECTIF

### Concept

**Le principe de cette méthode consiste à utiliser les outils de l'imagination et de la créativité pour se projeter dans l'avenir et prendre des décisions dans le temps présent.**

**Penser les imaginaires permet d'envisager le changement et un avenir souhaitable.**

Il s'agit de donner à voir une situation potentielle future (sur l'urbanisme ou le logement du futur, sur le travailleur ou le service public en 2030), via des supports visant à stimuler l'imagination (image, montage photo, récit du futur...).

Les participants sont ensuite invités à réfléchir au contexte (sociétal, territorial...) dans lequel cette situation future peut s'inscrire, puis à exprimer des propositions ou des recommandations à l'attention des décideurs actuels.

La prospective est une démarche de réflexion sur l'avenir et d'exploration des futurs possibles, qui vise à éclairer les décisions et les actions en intégrant les enjeux du temps long.

Le récit prospectif peut servir à :

- nourrir la stratégie de territoire de la collectivité à un horizon 2030, 2050 ;
- alimenter un projet de la collectivité (aménagement, espace public, quartier, renouvellement urbain, centre bourg, équipement public, etc.) pour prendre des décisions cohérentes en prenant en compte les évolutions à venir (sociétales, climatiques, environnementales, économiques etc.).



© La guide de l'innovation // Métropole de Lyon

### Processus

La méthode intégrera un travail préparatoire pour construire le récit et le format de restitution avec l'appui d'acteurs spécialisés, les parties-prenantes, les élus et les services de la collectivité.

L'évènement au format inédit appelé « récit prospectif » permettra de présenter le récit, de l'enrichir et de le lier au projet ou à la stratégie de la collectivité. Cet évènement qui

impliquera fortement les participants, sera ouvert à un public professionnel et aux acteurs locaux identifiés par la collectivité.

Cette matière riche et innovante permettra à la collectivité d'enrichir son projet.

VAD pilotera le processus, les prestataires et parties-prenantes.

## **Modalités**

---

La collectivité devra proposer un projet ou stratégie de territoire sur lequel baser le récit.

Le projet peut concerner le territoire en entier ou un secteur particulier.

La collectivité devra nous fournir :

- des éléments de contexte liés à la population du territoire, aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux ;
- les objectifs poursuivis par le projet proposé et son calendrier ;
- contacts des personnes concernées par le projet (elles pourront être mobilisées pour aider à construire le récit et/ou pour l'animation).

En participant à cet appel à manifestation d'intérêt, la collectivité s'engage à participer à la diffusion des productions liées à ce travail prospectif. Les mentions seront conjointement définies avant diffusion.

### **Moyens techniques et financiers :**

La collectivité est libre de proposer différentes formes de soutien au projet selon les possibilités qui lui sont données mais elle s'engage à minima à mettre à disposition les moyens techniques et financiers nécessaires à la tenue du récit prospectif :

- lieu d'accueil et équipement ;
- participation aux frais de tenue de l'événement (location diverse, traiteur...) ;
- participation à la préparation sous forme de temps et matériel (ex : visite des lieux, réunions de coordination...).

Ville & Aménagement Durable prévoit une enveloppe budgétaire pour assumer les frais de l'événement (prestataire, logistique, temps de préparation).

Aussi, plusieurs propositions pourront être retenues selon le degré de pertinence, à condition qu'elles rentrent dans l'enveloppe budgétaire prévue par Ville & Aménagement Durable.

### **Partenariats :**

**Partenaires :** structures de design fiction et spécialisées dans les imaginaires

Les partenaires et adhérents de Ville & Aménagement Durable pourront être associés en fonction du territoire concerné. Par exemple : [PopCorn Futurs](#), [La Guilde de l'innovation...](#)

D'autres partenaires implantés sur le territoire retenu pourront être mobilisés et intégrés au projet.

### **Calendrier :**

La restitution du Récit prospectif, son enrichissement et sa mise en débat seront programmés en septembre 2024, en adéquation avec le programme de manifestations de Ville & Aménagement Durable.

Un rétroplanning sera à établir pour assurer la faisabilité du projet dans le délai imparti.

## CONSTRUCTION DEMONSTRATRICE

### Concept

---

#### **Réaliser sur le territoire d'accueil une construction démonstratrice, de manière collective en impliquant un panel d'acteurs.**

Cette construction remplira les critères suivants :

- être démonstratrice au sens social, du respect du vivant sous toutes ses formes, des solutions et matériaux mis en œuvre ;
- répondre à la thématique du Festi'VAD (voir page 2) et aux besoins du territoire (en lien avec un projet ou une stratégie de la collectivité) ;
- intégrer une dimension pédagogique, participative, de sensibilisation ;
- intégrer la question du besoin, de l'utilité de l'objet à « faire ensemble » ;
- prévoir la 2<sup>ème</sup> vie de la construction à l'issue de l'événement (maintien sur site, démontabilité, réversibilité, nouveau lieu d'accueil, mobilité) ;
- format « place de stationnement » : la construction doit pouvoir se substituer à la voiture et être facilement intégrable à n'importe quel contexte ;
- adopter une mise en œuvre frugale, adaptée à un objectif de démonstration et au timing événementiel. Il appartient à la collectivité de se saisir de l'opportunité de cet événement pour donner des moyens de mise en œuvre plus conséquents si la destination de l'objet le nécessite.

#### **Processus :**

Le processus sera piloté par VAD sur toute l'année 2024. Un événement d'inauguration permettra de présenter la démarche et la construction. Il sera ouvert au public pour assurer la continuité de la dynamique enclenchée.

La collectivité candidate pour l'accueil de la construction en lien avec ses besoins et l'organisation de l'événement d'inauguration. Elle sera impliquée dans le processus de conception et réalisation, afin de garantir la cohérence de la construction avec son territoire. Elle ne sera pas directement en charge de la construction mais reste le maître d'ouvrage de cette dernière.

La collectivité s'engage à participer à :

- une réunion de lancement avec Ville & Aménagement Durable pour définir le cahier des charges de la construction et les parties prenantes à associer au projet (janvier/mars 2024) ;
- la recherche des ressources disponibles sur son territoire et à la mobilisation des savoir-faire adéquats au projet ;
- ponctuellement aux réunions de travail avec l'ensemble des parties prenantes pour concevoir le projet ;
- une réunion de préparation de l'événement d'inauguration ;
- l'événement d'inauguration (novembre 2024) ;
- une réunion de bilan.

## Modalités

---

La construction proposée devra rentrer dans le gabarit d’une place de parking. La mobilité du dispositif devra être étudiée pour être au service du projet de territoire.

- Emprise au sol max. : 5m x 2m50
- Hauteur max. : 4m20
- Poids max. : 2 tonnes

Le gabarit donné permet au projet de s’affranchir d’une demande de permis de construire.

### **Moyens techniques et financiers :**

La collectivité s’engage à mettre à disposition les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation de la construction, à minima :

- lieu d’accueil de la construction ;
- espace dédié à la construction (atelier couvert pour préfabrication, espace extérieur suffisant dédié au montage de la réalisation, etc.). Cet espace devra être délimité et signalé au préalable s’il est intégré dans un espace public, permettant sa lisibilité, sa bonne intégration et la sécurité du chantier ;
- participation financière aux matériaux de construction : un travail d’identification de matériaux à collecter sur le territoire sera établi et les partenaires locaux pourront être mobilisés pour participer au sourcing (voir ci-après) ;
- mise à disposition des infrastructures nécessaires à la réalisation collective de la construction : accès à l’électricité, à l’eau, aux sanitaires, démarches avec les services de voirie et de stationnement ;
- inclure les services techniques, espaces verts (et tout autre service pertinent) dans le processus de conception et de suivi du projet ;
- sensibiliser son territoire (habitants, commerçants, usagers potentiels du lieu d’implantation du projet) à la démarche du projet pour garantir une bonne intégration des équipes et un bon déroulé de la construction / de l’évènement d’inauguration.

La collectivité est libre de proposer d’autres formes de soutien au projet selon les possibilités qui lui sont données (hébergement de participants / encadrants du chantier participatif, participation aux déjeuners et temps festifs : cocktail d’inauguration, etc.)

### **Partenariats :**

- **Partenaires « fournisseurs »** : plateformes de matériaux de réemploi, scieries locales, négociants en matériaux de construction (récupération de fonds de stocks), agriculteurs (bottes de paille), etc.
- Les partenaires et adhérents de Ville & Aménagement Durable pourront être associés en fonction du territoire concerné et des filières de matériaux envisagées.  
Par exemple :
  - Réemploi : Minéka, Ecomat38, Enfin Réemploi !, Cycle Up
  - Filière bois : Fibois AURA et scieries de leur réseau
  - Filière paille : RFCP et Oïkos
  - Filière terre crue : amàco
  - Filière pierre naturelle : Rhônapi
- D’autres partenaires implantés sur le territoire retenu pourront être mobilisés et intégrés au projet

- **Partenaires « construction »** : structures compétentes sur l'organisation et l'animation de chantiers participatifs.
  - ➔ Les partenaires et adhérents de Ville & Aménagement Durable pourront être associés  
Par exemple : collectif Pourquoi Pas !?, Les Grands Ateliers, membres de [l'action collective réemploi](#) ou du [cycle écomatériaux](#), etc.
  - ➔ D'autres partenaires implantés sur le territoire retenu pourront être mobilisés et intégrés au projet (ex : les Compagnons du Devoir)

**Calendrier :**

La date d'inauguration sera à programmer en novembre 2024, en adéquation avec le programme de manifestation de Ville & Aménagement Durable.

Un rétroplanning sera à établir pour assurer la faisabilité du projet dans le délai imparti.